



BTS - Brevet de Technicien Supérieur Banque

POPULATION CIBLEE.....	24
LE DEROULEMENT DE LA FORMATION	25
REMARQUES IMPORTANTES.....	26
LES CONTENUS PEDAGOGIQUES	27
LES JOURNEES DE PREPARATION AUX EXAMENS.....	28
LES EPREUVES D'EXAMEN.....	29
LES CALENDRIERS.....	30
LES DATES IMPORTANTES	34
LES CONDITIONS D'INSCRIPTION	35
LES DISPENSES ACCORDEES	36
LES MODULES DE FORMATION « A LA CARTE »	38
LES DROITS D'INSCRIPTION	39



Population ciblée

Le BTS Banque est une formation qui répond à un objectif d'intégration des **populations nouvellement recrutées**.

Elle s'adresse également à un large public désireux de faire évoluer ses connaissances et ses compétences dans un environnement professionnel en évolution.

Le BTS Banque s'adresse plus particulièrement aux collaborateurs qui **exercent ou sont appelés à exercer** les métiers de **chargé de clientèle "Particuliers" ou de chargé de clientèle "Professionnels"**.

L'option dédiée à la clientèle des professionnels a également pour vocation de préparer les futurs étudiants de l'ITB. Il leur apporte les connaissances utiles à l'appréhension des différents segments de clientèle, et qui relèvent des domaines juridiques et fiscaux, de l'analyse économique et financière et des techniques de financement de l'activité et de l'investissement.

Cette formation présente l'avantage d'offrir un dispositif doté d'une grande souplesse :

- ❑ Organisation en modules,
- ❑ Prise en compte du niveau initial des collaborateurs,
- ❑ Possibilité d'adapter son rythme en fonction de ses contraintes professionnelles.

Elle peut être suivie dans une perspective diplômante ou qualifiante, selon le choix des établissements.

Eligible au **Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)**, elle peut s'inscrire dans une période de professionnalisation.

Le déroulement de la formation

La formation du BTS Banque est diffusée d'octobre 2010 à mai 2011.

Le BTS Banque est constitué de deux types d'enseignements :

Enseignements du domaine technique

Pour tous les candidats remplissant les conditions d'inscription

(cf. ci-dessous)

Ces enseignements sont délivrés par le CFPB en un an

+

Enseignements du domaine général

Pour les candidats ne bénéficiant pas de dispense

(cf. liste ci-jointe)

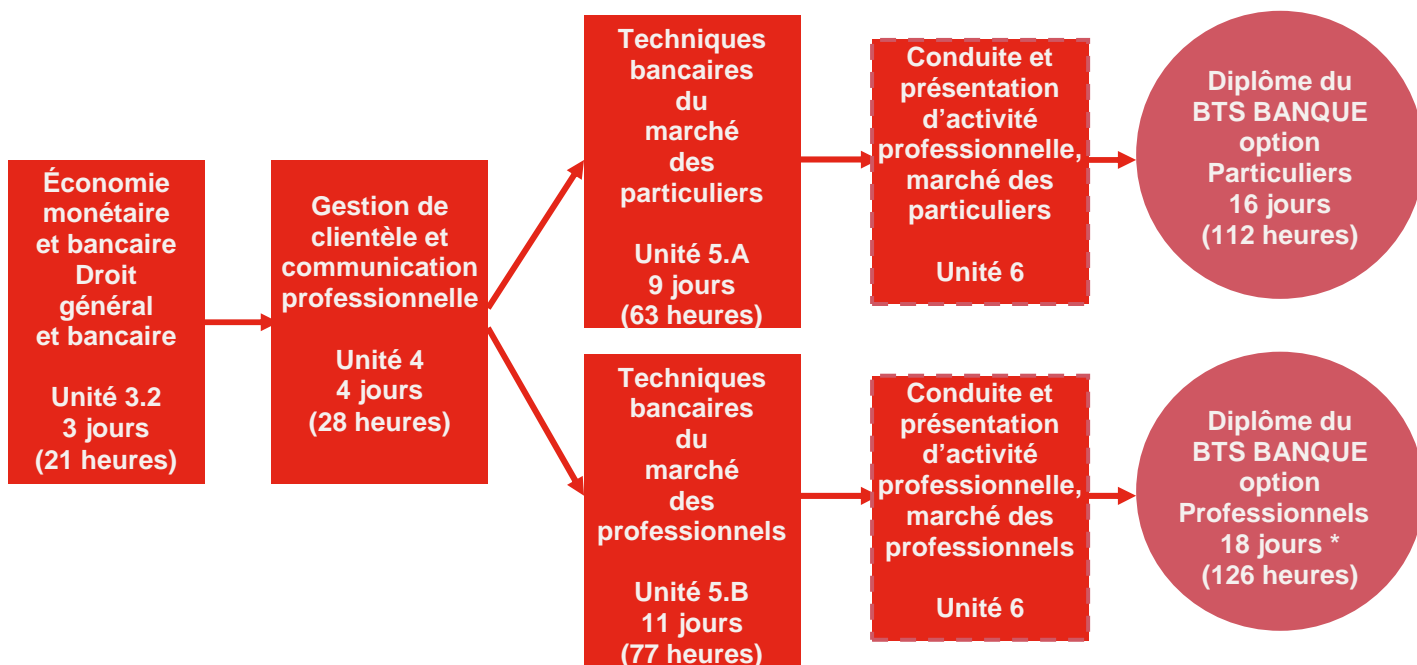
Ces enseignements ne sont pas délivrés en formation continue :

- ❑ Français, Unité 1
- ❑ Langue vivante étrangère, Unité 2
- ❑ Economie générale et économie d'entreprise, Unité 3.1

Les enseignements du domaine technique :

Ils occupent une place prépondérante tant au niveau de la formation que des épreuves d'examen, ce qui constitue l'aspect professionnel de cette formation.

Ils sont organisés de la manière suivante :



* durée de formation ramenée à 11 jours (77 heures) pour les titulaires du BTS Banque option « particuliers »

Rappel : la durée des journées de formation est de 7h



Remarques importantes

UNITE 6 :

Elle couvre le champ des activités professionnelles exercées par les candidats et, de ce fait, ne donne pas lieu à des journées de formation spécifiques.

En revanche, le CFPB propose en option une journée d'entraînement à l'examen validant cette unité et portant sur la méthodologie de l'expression orale.

UNITE 3.2 et UNITE 4 :

Elles sont communes aux deux options.

Ainsi un collaborateur inscrit, au titre d'une année, à la formation de l'option "particuliers" suit l'enseignement des trois unités, U 3.2, U 4 et U 5.A dans le cadre du domaine technique et se présente aux épreuves d'examen correspondantes.

Lorsqu'il intègre ultérieurement la formation de l'option "professionnels", il bénéficie automatiquement de dispenses pour les unités U 3.2 et U 4 et ne s'inscrit qu'à la formation de l'unité U 5.B pour obtenir le BTS option "professionnels"*. La durée de la formation est ainsi ramenée à 11 jours.

**A la condition d'être titulaire du diplôme du BTS Banque option "particuliers". Le seul fait d'avoir suivi la formation ne permet pas de prétendre à l'obtention de dispenses.*

ASSIDUITE :

Nous vous remercions de rappeler aux responsables hiérarchiques la **nécessité de rendre disponibles les collaborateurs inscrits aux journées de formation.**

En effet, des enveloppes horaires négociées avec l'Education Nationale rendent également obligatoire la présence aux journées de formation.

Toute **absence** ne reposant pas sur des raisons médicales dûment justifiées est **de nature à compromettre l'inscription à l'examen.**

Les contenus pédagogiques

Les grands thèmes traités dans les unités composant la formation du BTS Banque sont les suivants :

U 3.2	Économie Monétaire et Bancaire	<input type="checkbox"/> Les principes économiques fondamentaux	
		<input type="checkbox"/> La zone euro	
		<input type="checkbox"/> Les marchés de capitaux	
		<input type="checkbox"/> Les institutions financières internationales	
	Droit Général et Droit Bancaire	<input type="checkbox"/> Les notions juridiques de base	
		<input type="checkbox"/> Le cadre juridique de l'activité bancaire	
		<input type="checkbox"/> La connaissance du client	
		<input type="checkbox"/> Les techniques juridiques appliquées à l'activité bancaire	
		<input type="checkbox"/> La protection du consommateur	
		<input type="checkbox"/> La mise à disposition de moyens de paiement	
		<input type="checkbox"/> La protection de l'acheteur à crédit	
		<input type="checkbox"/> Le traitement des difficultés de paiement des entreprises	
	U 4	Gestion de la Clientèle et Communication Professionnelle	<input type="checkbox"/> La mise en œuvre du contrôle bancaire
			<input type="checkbox"/> L'analyse de marché
<input type="checkbox"/> L'analyse du portefeuille client			
<input type="checkbox"/> Le plan d'action commerciale			
<input type="checkbox"/> L'approche bancaire de l'acte de vente			
U 5-A	Techniques Bancaires du Marché des Particuliers	<input type="checkbox"/> L'approche bancaire de la négociation commerciale	
		<input type="checkbox"/> La présentation du marché des particuliers	
		<input type="checkbox"/> L'ouverture du compte et sa gestion	
		<input type="checkbox"/> Les moyens de paiement	
		<input type="checkbox"/> Les autres services proposés au client	
		<input type="checkbox"/> Les produits bancaires d'épargne	
		<input type="checkbox"/> Les produits d'assurance	
		<input type="checkbox"/> Le marché financier et les produits financiers	
		<input type="checkbox"/> Les crédits bancaires aux particuliers	
		<input type="checkbox"/> La gestion des risques	
U 5-B	Techniques Bancaires du Marché des Professionnels	<input type="checkbox"/> La fiscalité des particuliers	
		<input type="checkbox"/> La présentation du marché des professionnels	
		<input type="checkbox"/> L'ouverture et la gestion du compte	
		<input type="checkbox"/> Les produits et services bancaires	
		<input type="checkbox"/> Les produits de placement	
		<input type="checkbox"/> Les produits d'assurance	
		<input type="checkbox"/> L'analyse économique et financière	
		<input type="checkbox"/> Le financement du cycle d'exploitation	
		<input type="checkbox"/> Le financement de l'investissement	
		<input type="checkbox"/> La gestion des risques	
		<input type="checkbox"/> La fiscalité des professionnels	

Les journées de préparation aux examens

Les journées de soutiens ont pour objectif l'accompagnement des collaborateurs se préparant à l'obtention du diplôme de BTS Banque.

Les candidats aux examens écrits et oraux éprouvent généralement un certain nombre de difficultés portant sur le **fond** mais également sur la **forme**.

Chacune des journées proposées permet précisément de travailler ces deux points importants au travers de cas pratiques, d'exercices, de QCM, de simulations de jurys et place le candidat dans des conditions identiques à celles de l'examen.

Ces journées sont proposées à la carte et dans les sites des délégations du CFPB.

Elles peuvent également, selon les besoins des établissements, être organisées en **intra**.

Un document d'information sur le calendrier et les tarifs de ces journées est édité en milieu d'année dès que les dates officielles des examens de l'Education Nationale sont communiquées.

Unités	Thèmes	Durées	Modalités
U 3.2	Economie monétaire et bancaire – Droit général et bancaire		Entraînement aux épreuves écrites en 2 phases
	<input type="checkbox"/> J1 : Economie monétaire et bancaire <input type="checkbox"/> J2 : Droit général et bancaire	1 jour 1 jour	<input type="checkbox"/> Phase 1 traitement d'un sujet dans les conditions de l'examen <input type="checkbox"/> Phase 2 correction collective
U 6	Conduite et présentation d'activités professionnelles – marché des particuliers	1 jour	Préparation à l'épreuve orale <input type="checkbox"/> Simulation de présentation à partir des travaux rédigés par les candidats
	Conduite et présentation d'activités professionnelles – marché des professionnels	1 jour	

Les épreuves d'examen

L'Education Nationale organise une session d'examen par an, en mai-juin.

Si les sujets proposés dans le cadre des différentes épreuves sont nationaux, l'inscription à l'examen relève de chaque Académie.

Les candidats prennent en charge leur inscription auprès du Rectorat dont ils dépendent pour chaque unité qu'ils souhaitent présenter.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des épreuves, domaine général et domaine technique, conduisant à l'obtention du BTS Banque.

	ÉPREUVES	UNITÉS	COEF.	FORME	DURÉE
MATIERES GENERALES	E1. Français	U 1	3	Écrite	4 h
	E2. Langue vivante étrangère	U 2	1 1	Écrite Orale	2 h 0 h 20
	E3. Économie et droit Sous épreuve : Économie générale et économie d'entreprise	U 3 U 3.1	 2	 Écrite	 3 h
MATIERES TECHNIQUES	Sous épreuve : Économie monétaire et bancaire – Droit général et bancaire	U 3.2	3	Écrite	4 h
	E4. Gestion de clientèle et communication professionnelle	U 4	1,5 1,5	Orale Écrite	0 h 30* 2 h
	E5. Techniques bancaires - du marché des particuliers ou - du marché des professionnels	U 5 U 5.A U 5.B	 6	Écrite	5 h
	E6. Conduite et présentation d'activités professionnelles	U 6	3	Orale	0 h 40

* précédées de 0h30 de préparation

Pour valider la formation et se voir délivrer le diplôme, les candidats éligibles doivent obtenir une moyenne minimum de 10/20 à l'ensemble des épreuves, les notes se compensant entre elles.

En cas d'échec, le candidat repasse obligatoirement les épreuves pour lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10 ; la note retenue sera la dernière obtenue.

Cas particulier :

Les candidats au BTS option marché des professionnels ayant déjà obtenu leur BTS option marché des particuliers ne présentent que les épreuves E5B – techniques bancaires du marché des professionnels et E6 - Conduite et présentation d'activités professionnelles.

Ils devront obtenir une moyenne de 10/20 à l'ensemble de ces deux épreuves pour se voir délivrer le diplôme.

Le bénéfice de la note obtenue à une unité peut être conservé 5 ans à compter de la date d'obtention (seules sont concernées les notes égales ou supérieures à 10 sur 20).

Jours de Formation

Jours Chômés (WE, Fériés, Congés Scolaires)

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI	
M	1	V	1	L	1	M	1	S	1	M	1	M	1	V	1	D	1
J	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M	2	M	2	S	2	L	2
V	3	D	3	M	3	V	3	L	3	J	3	J	3	D	3	M	3
S	4	L	4	J	4	S	4	M	4	V	4	V	4	L	4	M	4
D	5	M	5	V	5	D	5	M	5	S	5	S	5	M	5	J	5
L	6	M	6	S	6	L	6	J	6	D	6	D	6	M	6	V	6
M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	L	7	L	7	J	7	S	7
M	8	V	8	L	8	M	8	S	8	M	8	M	8	V	8	D	8
J	9	S	9	M	9	J	9	D	9	M	9	M	9	S	9	L	9
V	10	D	10	M	10	V	10	L	10	J	10	J	10	D	10	M	10
S	11	L	11	J	11	S	11	M	11	V	11	V	11	L	11	M	11
D	12	M	12	V	12	D	12	M	12	S	12	S	12	M	12	J	12
L	13	M	13	S	13	L	13	J	13	D	13	D	13	M	13	V	13
M	14	J	14	D	14	M	14	V	14	L	14	L	14	J	14	S	14
M	15	V	15	L	15	M	15	S	15	M	15	M	15	V	15	D	15
J	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M	16	M	16	S	16	L	16
V	17	D	17	M	17	V	17	L	17	J	17	J	17	D	17	M	17
S	18	L	18	J	18	S	18	M	18	V	18	V	18	L	18	M	18
D	19	M	19	V	19	D	19	M	19	S	19	S	19	M	19	J	19
L	20	M	20	S	20	L	20	J	20	D	20	D	20	M	20	V	20
M	21	J	21	D	21	M	21	V	21	L	21	L	21	J	21	S	21
M	22	V	22	L	22	M	22	S	22	M	22	M	22	V	22	D	22
J	23	S	23	M	23	J	23	D	23	M	23	M	23	S	23	L	23
V	24	D	24	M	24	V	24	L	24	J	24	J	24	D	24	M	24
S	25	L	25	J	25	S	25	M	25	V	25	V	25	L	25	M	25
D	26	M	26	V	26	D	26	M	26	S	26	S	26	M	26	J	26
L	27	M	27	S	27	L	27	J	27	D	27	D	27	M	27	V	27
M	28	J	28	D	28	M	28	V	28	L	28	L	28	J	28	S	28
M	29	V	29	L	29	M	29	S	29	M	29	M	29	V	29	D	29
J	30	S	30	M	30	J	30	D	30	M	30	M	30	S	30	L	30
		D	31			V	31	L	31			J	31			M	31

U3.2	Droit général et bancaire, économie monétaire et bancaire (3 jours)	U5A	Techniques bancaires du marché des particuliers (9 jours)
U4	Marketing, vente, négociation commerciale (4 jours)	U5B	Techniques bancaires du marché des professionnels (11 jours)



Zone B - 2010/2011

BTS BANQUE

Jours de Formation

Jours Chômés (WE, Fériés, Congés Scolaires)

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI	
M	1	V	1	L	1	M	1	S	1	M	1	M	1	V	1	D	1
J	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M	2	M	2	S	2	L	2
V	3	D	3	M	3	V	3	L	3	J	3	J	3	D	3	M	3
S	4	L	4	J	4	S	4	M	4	V	4	V	4	L	4	M	4
D	5	M	5	V	5	D	5	M	5	S	5	S	5	M	5	J	5
L	6	M	6	S	6	L	6	J	6	D	6	D	6	M	6	V	6
M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	L	7	L	7	J	7	S	7
M	8	V	8	L	8	M	8	S	8	M	8	M	8	V	8	D	8
J	9	S	9	M	9	J	9	D	9	M	9	M	9	S	9	L	9
V	10	D	10	M	10	V	10	L	10	J	10	J	10	D	10	M	10
S	11	L	11	J	11	S	11	M	11	V	11	V	11	L	11	M	11
D	12	M	12	V	12	D	12	M	12	S	12	S	12	M	12	J	12
L	13	M	13	S	13	L	13	J	13	D	13	D	13	M	13	V	13
M	14	J	14	D	14	M	14	V	14	L	14	L	14	J	14	S	14
M	15	V	15	L	15	M	15	S	15	M	15	M	15	V	15	D	15
J	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M	16	M	16	S	16	L	16
V	17	D	17	M	17	V	17	L	17	J	17	J	17	D	17	M	17
S	18	L	18	J	18	S	18	M	18	V	18	V	18	L	18	M	18
D	19	M	19	V	19	D	19	M	19	S	19	S	19	M	19	J	19
L	20	M	20	S	20	L	20	J	20	D	20	D	20	M	20	V	20
M	21	J	21	D	21	M	21	V	21	L	21	L	21	J	21	S	21
M	22	V	22	L	22	M	22	S	22	M	22	M	22	V	22	D	22
J	23	S	23	M	23	J	23	D	23	M	23	M	23	S	23	L	23
V	24	D	24	M	24	V	24	L	24	J	24	J	24	D	24	M	24
S	25	L	25	J	25	S	25	M	25	V	25	V	25	L	25	M	25
D	26	M	26	V	26	D	26	M	26	S	26	S	26	M	26	J	26
L	27	M	27	S	27	L	27	J	27	D	27	D	27	M	27	V	27
M	28	J	28	D	28	M	28	V	28	L	28	L	28	J	28	S	28
M	29	V	29	L	29	M	29	S	29			M	29	V	29	D	29
J	30	S	30	M	30	J	30	D	30			M	30	S	30	L	30
		D	31			V	31	L	31			J	31			M	31

U3.2	Droit général et bancaire, économie monétaire et bancaire (3 jours)	U5A	Techniques bancaires du marché des particuliers (9 jours)
U4	Marketing, vente, négociation commerciale (4 jours)	U5B	Techniques bancaires du marché des professionnels (11 jours)



Zone C - 2010/2011

BTS BANQUE

Jours de Formation

Jours Chômés (WE, Fériés, Congés Scolaires)

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI	
M	1	V	1	L	1	M	1	S	1	M	1	M	1	V	1	D	1
J	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M	2	M	2	S	2	L	2
V	3	D	3	M	3	V	3	L	3	J	3	J	3	D	3	M	3
S	4	L	4	J	4	S	4	M	4	V	4	V	4	L	4	M	4
D	5	M	5	V	5	D	5	M	5	S	5	S	5	M	5	J	5
L	6	M	6	S	6	L	6	J	6	D	6	D	6	M	6	V	6
M	7	J	7	D	7	M	7	V	7	L	7	L	7	J	7	S	7
M	8	V	8	L	8	M	8	S	8	M	8	M	8	V	8	D	8
J	9	S	9	M	9	J	9	D	9	M	9	M	9	S	9	L	9
V	10	D	10	M	10	V	10	L	10	J	10	J	10	D	10	M	10
S	11	L	11	J	11	S	11	M	11	V	11	V	11	L	11	M	11
D	12	M	12	V	12	D	12	M	12	S	12	S	12	M	12	J	12
L	13	M	13	S	13	L	13	J	13	D	13	D	13	M	13	V	13
M	14	J	14	D	14	M	14	V	14	L	14	L	14	J	14	S	14
M	15	V	15	L	15	M	15	S	15	M	15	M	15	V	15	D	15
J	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M	16	M	16	S	16	L	16
V	17	D	17	M	17	V	17	L	17	J	17	J	17	D	17	M	17
S	18	L	18	J	18	S	18	M	18	V	18	V	18	L	18	M	18
D	19	M	19	V	19	D	19	M	19	S	19	S	19	M	19	J	19
L	20	M	20	S	20	L	20	J	20	D	20	D	20	M	20	V	20
M	21	J	21	D	21	M	21	V	21	L	21	L	21	J	21	S	21
M	22	V	22	L	22	M	22	S	22	M	22	M	22	V	22	D	22
J	23	S	23	M	23	J	23	D	23	M	23	M	23	S	23	L	23
V	24	D	24	M	24	V	24	L	24	J	24	J	24	D	24	M	24
S	25	L	25	J	25	S	25	M	25	V	25	V	25	L	25	M	25
D	26	M	26	V	26	D	26	M	26	S	26	S	26	M	26	J	26
L	27	M	27	S	27	L	27	J	27	D	27	D	27	M	27	V	27
M	28	J	28	D	28	M	28	V	28	L	28	L	28	J	28	S	28
M	29	V	29	L	29	M	29	S	29			M	29	V	29	D	29
J	30	S	30	M	30	J	30	D	30			M	30	S	30	L	30
		D	31			V	31	L	31			J	31			M	31

U3.2	Droit général et bancaire, économie monétaire et bancaire (3 jours)	U5A	Techniques bancaires du marché des particuliers (9 jours)
U4	Marketing, vente, négociation commerciale (4 jours)	U5B	Techniques bancaires du marché des professionnels (11 jours)

TRAVAUX PERSONNELS :

L'enseignement des disciplines du domaine technique est accompagné de **travaux personnels**.

Leur remise revêt un **caractère obligatoire** et conditionne la délivrance du certificat de formation exigé pour se présenter aux épreuves d'examen.

La réalisation de ces travaux constitue également une **étape pédagogique importante de la préparation à l'examen**, d'où l'utilité du suivi régulier de chaque apprenant à partir des informations transmises périodiquement aux services formation par le CFPB.

Les exercices de synthèse sont à remettre impérativement dès le début de la journée de formation au formateur, qui en effectuera immédiatement la correction.

Remise des travaux personnels :

UNITES
U3.2 : Economie monétaire et bancaire Droit général et bancaire
U4 : Gestion de la clientèle et communication professionnelle
U5 A : Techniques bancaires du marché des particuliers
U5 B : Techniques bancaires du marché des professionnels

Exercice de synthèse n°1		
Zone A	Zone B	Zone C
sem. du 13 au 17/12/2010		
sem. du 14 au 18/02/2011	sem. du 31/01 au 4/02/2011	sem. du 31/01 au 04/02/2011
sem. du 17 au 21/01/2011		sem. du 24 au 28/01/2011
sem. du 17 au 21/01/2011		

Exercice de synthèse n°2		
Zone A	Zone B	Zone C
sem. du 28/03 au 1/04/2011	sem. du 28/03 au 1/04/2011	sem. du 28/03 au 1/04/2011
sem. du 14 au 18/03/2011	sem. du 28/03 au 1/04/2011	sem. du 28/03 au 1/04/2011

Les dates importantes

Période d'inscription à la formation BTS particuliers	<ul style="list-style-type: none"> Du 10 mai au 25 juin 2010
Période d'inscription à la formation redoublants	<ul style="list-style-type: none"> Du 10 mai au 30 juillet 2010*
Période de la formation	<ul style="list-style-type: none"> D'octobre 2010 à fin mai 2011
Période d'inscription à l'examen	<ul style="list-style-type: none"> Dates communiquées par les centres de cours (octobre – novembre 2010)
Journées de préparation à l'examen (en option)	<ul style="list-style-type: none"> Avril 2011
Période de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2011
Radiations facturées à compter du	<ul style="list-style-type: none"> Lundi 23 août 2010**

* Compte tenu de la date de publication des résultats de la session d'examen 2010, les bulletins d'inscription concernant les redoublants, ceux des candidats admis au titre de l'option "Particuliers" et intégrant la formation du BTS Banque "Professionnels", ainsi que ceux des jeunes collaborateurs issus de BTS préparés en alternance peuvent être transmis **jusqu'au 30 juillet 2010**.

** Le CFPB engage des frais d'expédition pour l'envoi des supports pédagogiques aux apprenants, de locations de salles,... Aussi le Responsable Formation veillera au respect de cette date limite de radiation, après laquelle le CFPB sera tenu de facturer.

Les conditions d'inscription

Être titulaire d'un diplôme de formation initiale Bac+2 minimum

Deux cas à prendre en compte :

Candidats ayant un niveau de formation initiale supérieur ou égal Bac + 2 du secteur tertiaire et bénéficiant des dispenses énoncées ci-après :

- Le domaine général (U1 – Français, U2 – Langue vivante étrangère, U3.1 – Economie générale et Economie d'entreprise) est considéré comme acquis et validé.
- Ils présentent uniquement les épreuves du domaine technique.

Candidats ayant un niveau de formation initiale supérieur ou égal à Bac + 2 mais ne bénéficiant pas des dispenses énoncées ci-après :

- Ils doivent justifier de **3 ans minimum d'expérience professionnelle** (à la date d'examen) **dans le secteur bancaire**, sur un ou des postes en relation avec les enseignements du BTS Banque.
- Ils présentent l'ensemble des épreuves, domaine général (en candidat libre) et domaine technique.

Candidats ne remplissant pas ces conditions :

Collaborateurs ayant un niveau de formation initiale inférieur à Bac + 2 :

- Il est préférable d'orienter les candidats vers la formation du BP Banque qui leur apportera une réponse adaptée à leur situation.

Collaborateurs ayant un niveau de formation initiale supérieur ou égal à Bac + 2 mais ne bénéficiant pas de dispenses et dont l'expérience professionnelle dans le secteur bancaire est inférieure à 3 ans à la date de l'examen :

- Il ne leur est pas possible d'obtenir le diplôme du BTS Banque, en l'état actuel de la réglementation.
- Ils peuvent suivre néanmoins la formation proposée en mode qualifiant et pourront passer les examens une fois l'ancienneté acquise.

Les dispenses accordées

Les dispenses permettent aux candidats de bénéficier d'un régime dérogatoire accordé par le biais d'une demande de positionnement effectuée au début du cycle d'études et portant sur l'aménagement du volume horaire de la formation.

Diplômes dispensant de la totalité des épreuves du domaine général du BTS Banque :

BTS	<input type="checkbox"/> Action commerciale
	<input type="checkbox"/> Agricole tertiaire
	<input type="checkbox"/> Animation et gestion touristique locale
	<input type="checkbox"/> Assistant de direction
	<input type="checkbox"/> Assistant de gestion PME PMI
	<input type="checkbox"/> Assistant secrétaire trilingue
	<input type="checkbox"/> Assurance
	<input type="checkbox"/> Commerce international
	<input type="checkbox"/> Communication des entreprises
	<input type="checkbox"/> Comptabilité et gestion
	<input type="checkbox"/> Comptabilité et gestion des organisations
	<input type="checkbox"/> Force de vente
	<input type="checkbox"/> Hôtellerie restauration
	<input type="checkbox"/> Informatique de gestion
	<input type="checkbox"/> Management des unités commerciales
	<input type="checkbox"/> Négociation relation clientèle
<input type="checkbox"/> Professions immobilières	
<input type="checkbox"/> Technico-commercial	
<input type="checkbox"/> Transport	
<input type="checkbox"/> Vente et production touristique	
DUT	<input type="checkbox"/> Techniques de commercialisation
	<input type="checkbox"/> Carrières juridiques
	<input type="checkbox"/> Gestion des entreprises et des administrations
	<input type="checkbox"/> Information et communication
Titres Universitaires	<input type="checkbox"/> Informatique
	<input type="checkbox"/> DEUG/Licence/Maîtrise sciences économiques
	<input type="checkbox"/> DEUG/Licence administration économique et sociale
	<input type="checkbox"/> DEUG/Licence gestion
	<input type="checkbox"/> DEUG/Licence économie gestion
	<input type="checkbox"/> DEUG/Licence droit
	<input type="checkbox"/> Licence management et gestion des entreprises
<input type="checkbox"/> Licence commercialisation de produits financiers	
<input type="checkbox"/> Licence professionnelle de banque	



Diplômes dispensant des épreuves de **français et de langue vivante étrangère** du BTS Banque :

Titre universitaire

□ **DEUG /Licence langue étrangère appliquée**

Diplôme dispensant des épreuves de **français, d'économie générale et d'économie d'entreprise** du BTS Banque :

Titre universitaire

□ **DEUST banque, organismes financiers et de prévoyance**

Pour bénéficier de ces dispenses, il est demandé à chaque candidat, de justifier de l'obtention de son diplôme.

ATTENTION :

Il vous appartient de vérifier la détention de ce diplôme. En effet, chaque année, les services des examens constatent que certains candidats n'ont que le « niveau » mais pas le diplôme et rejettent l'inscription.

Nous vous remercions donc de votre vigilance.



Les modules de formation « à la carte »

La formation diplômante du BTS Banque, utilisée de façon modulaire, apporte une réponse pertinente aux établissements qui souhaiteraient proposer ce parcours dans le cadre :

- du **D.I.F.**, **D**roit **I**ndividuel à la **F**ormation,
- de la période de professionnalisation.

Proposés à l'unité ou associés entre eux, les modules peuvent constituer des parcours professionnalisant, ils offrent ainsi aux établissements bancaires des combinaisons variées pour accompagner les évolutions professionnelles des collaborateurs.

Utilisés, par exemple, pour intégrer de nouveaux entrants, ils complètent utilement des séminaires d'intégration.

Dans le cadre d'une mobilité, ils peuvent aussi accompagner et faciliter une montée en compétence commerciale : l'inscription à un ou deux modules du BTS apportera les fondamentaux sur les métiers de conseillers de clientèle.

Ces modules pourront être proposés avec des ressources pédagogiques en formation à distance. La « e-brp » du CFPB dispose en effet de quelque 10 000 pages de contenus actualisés, 230 ressources documentaires et 1 000 questions en ligne se rapportant aux marchés des particuliers et des professionnels.

Le CFPB se tient à votre disposition pour vous apporter son ingénierie pédagogique, élaborer ces parcours et vous conseiller sur la partie logistique et organisationnelle de vos relations avec votre OPCA de référence.

Les droits d'inscription

APPLICABLES EN FRANCE METROPOLITAINE

TARIFICATION EN VIGUEUR POUR LE CYCLE 2010/2011

BTS Banque France métropolitaine

UNITES	Tarif / module	Tarif / heure
U3.2 Economie monétaire et bancaire /droit bancaire (3J)	317.10 €	15.10 €
U4 Marketing, vente et négociation (4J)	422.80 €	15.10 €
U5A Techniques bancaires du marché des particuliers (9J)	951.30 €	15.10 €
U5B Techniques bancaires du marché des professionnels (11J)	1 162.70 €	15.10 €

Pour inscrire vos collaborateurs, nous vous invitons à télécharger le bulletin d'inscription sur notre site internet "cfpb.fr" sous la rubrique « diplômes délivrés par l'Etat » puis « BTS-banque/marché des particuliers ou marché des professionnels ».



CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX FORMATIONS DIPLOMANTES (HORS ALTERNANCE)

Les présentes CGV sont applicables dans leur intégralité - sauf stipulation particulière convenue d'un commun accord entre les parties - à l'ensemble des formations diplômantes (hors alternance). Toute inscription d'un candidat à une formation diplômante du CFPB implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV dont le Client déclare avoir pris connaissance.

❑ CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA FORMATION

La formation envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les dispositions des articles L.6313-1 et suivants du Code du travail s'agissant d'une action d'adaptation et de développement des compétences.

La formation envisagée est assurée par les moyens propres du CFPB ou avec le concours d'autres dispensateurs de formation dûment habilités au préalable par le CFPB.

Le programme de l'action de formation, la durée et le(s) lieu(x) de réalisation, les effectifs inscrits par le Client, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances ainsi que, le cas échéant, la nature de la sanction de l'action de formation dispensée sont définis dans la convention de formation signée par les parties ou tout autre document remis au Client par le CFPB.

❑ MODALITES FINANCIERES

▪ Prix

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des actions de formation diplômantes du CFPB n'étant pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261.4.4^a) du Code général des impôts. Seules les prestations d'ingénierie pédagogique et/ou de conseil ainsi que les ventes de supports pédagogiques effectuées en dehors de toute action de formation restent soumises à la TVA.

A défaut de stipulation contraire visée dans le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation, les prix comprennent l'ensemble des frais annexes tels que, le cas échéant, la remise de la documentation pédagogique, l'accès à la e-BRP, la mise à disposition des salles ainsi que les frais de déplacement des animateurs.

▪ Paiement

Les frais d'inscription relatifs à chaque formation diplômante sont facturés par le CFPB en début de cycle.

Les paiements s'effectuent comptant et sans possibilité d'escompte, au plus tard le quarante cinquième jour suivant la date d'émission de la facture.

En cas de non paiement à cette date, les sommes dues font courir intérêt à compter de la date d'échéance à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur conformément aux stipulations de l'article L.441-6 du Code de commerce.

Le Client s'engage à notifier au CFPB toute éventuelle délégation de paiement auprès d'un **OPCA lors de la transmission du(es) bulletin(s) d'inscription**. A défaut, le CFPB se réserve le droit de facturer directement le Client pour la totalité des sommes dues en contrepartie de la réalisation de l'action de formation concernée.

❑ CANDIDATURE PRESENTEE A TITRE INDIVIDUEL

Toute candidature présentée à titre individuel - après acceptation du dossier par une commission interne au CFPB - donnera lieu à l'établissement d'un contrat de formation professionnelle.

❑ CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT

▪ Cas d'abandon ou d'absentéisme

En cas d'abandon et/ou d'absentéisme d'un ou plusieurs candidat(s) en cours de formation pour quelque cause que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement par le CFPB, le Client restant redevable du montant total et forfaitaire du coût de l'action de formation réalisée.

▪ Annulation par le Client d'une ou plusieurs inscription(s)

En cas d'annulation d'une ou plusieurs inscriptions à une formation diplômante du CFPB pour quelque cause que ce soit, le Client doit en informer le CFPB par écrit au plus tard avant **la date limite de radiation** mentionnée dans le guide du Responsable Formation ou le bulletin d'inscription de la formation diplômante concernée.

A défaut, le CFPB se réserve le droit de facturer la totalité du coût de l'inscription annulée à titre de dédit.

Dans tous les cas, les montants versés par le Client à titre de dédit ne pourront pas être imputés au titre de sa participation au financement de la formation professionnelle continue.

▪ Report du fait du CFPB

Si le CFPB était exceptionnellement contraint de reporter une ou plusieurs unité(s) d'enseignement, l'Entreprise en serait informée par écrit dans les meilleurs délais afin de convenir de son (leur) report.

❑ FORCE MAJEURE

De convention expresse, et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité du CFPB ne sera pas engagée en cas de survenance d'événements de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

En cas d'événement de force majeure ne permettant pas au CFPB d'assurer tout ou partie de la formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution normale des prestations.

A défaut, l'exécution de la formation est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier la convention de formation par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie ne puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

❑ PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des programmes de formation et des supports pédagogiques du CFPB, quelle qu'en soit la forme et, notamment, tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support tels que fascicules, cédéroms, disquettes et/ou DVD :

- remis aux animateurs, candidats et/ou Clients dans le cadre de ses formations diplômantes ;
- accessibles en ligne sur les serveurs informatiques du CFPB tels que sa plateforme formation (LMS) ou son Extranet,

sont des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions des articles L. 112-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, dont le CFPB est seul titulaire des droits d'auteur.

Par conséquent, le Client s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur tout ou partie des programmes de formation et supports pédagogiques. Les programmes de formation et supports pédagogiques et, plus généralement, les documents relatifs au contenu des formations proposées ne pourront être utilisés qu'au bénéfice des seuls salariés du Client et ne pourront en conséquence être reproduits, communiqués ni cédés au profit de toute autre personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit du CFPB.

En cas d'accès à la e-BRP, un exemplaire des conditions générales d'utilisation de la e-BRP est remis au client au plus tard avant le démarrage de l'action de formation.

❑ DONNEES PERSONNELLES ET CNIL

Les données à caractère personnel collectées auprès des candidats et/ou du Client sont nécessaires aux inscriptions. Ces données font l'objet d'un traitement informatisé qui a été déclaré auprès de la CNIL conformément à la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 dite « Loi Informatique et Libertés ».

Les données personnelles des candidats sont susceptibles d'être communiquées au(x) partenaire(s) pédagogique(s) et formateur(s) intervenant dans la formation, ainsi qu'aux organismes de certification (tels que l'Education Nationale) et/ou tout organisme tiers payeur, à des fins uniquement pédagogiques et/ou administratives.

Conformément aux dispositions de l'article 34 et suivant de la Loi Informatique et Libertés, chaque candidat dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement ou par l'intermédiaire du Client, à tout moment, gratuitement et sans motif, auprès de la Direction du Service Clients – CFPB – TSA 85000 – 92739 Nanterre cedex.

❑ DUREE DE VALIDITE

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée à compter de la rentrée 2009/2010.



Vos interlocuteurs au CFPB



DIRECTION DES DIPLOMES, TITRES ET CERTIFICATIONS

Jean Claude THOMAS Directeur DDTC Téléphone : 01 41 02 55 28	Françoise BARBIER Responsable Pôle Pédagogie Téléphone : 01 41 02 56 17	Albane DESSAINES Responsable Pôle Organisation Téléphone : 01 41 02 56 28
	<u>BP / CPA :</u> Charlotte MERCIER Téléphone : 01 41 02 55 39	<u>BP / BTS / CPA / CCPro :</u> Marion XAMBEU Téléphone : 01 41 02 56 24
	<u>BTS / CCPro / ITB :</u> Vanessa MARTINOT Téléphone : 01 41 02 56 79	<u>ITB :</u> Sandrine LAYEC Téléphone : 01 41 02 56 07 E-mail : itb@cfpb.fr
	pedagogie@cfpb.fr	

DIRECTION DU SERVICE CLIENT

Olivier MULLER Responsable DSC Téléphone : 01 41 02 55 72	Nelly HUGOT Coordinatrice DSC France Téléphone : 01 41 02 55 81	Patrice LECUYER Facturation et taxe d'apprentissage Téléphone : 01 41 02 55 61 e-mail : facturation@cfpb.fr
Télécopieur : 01.41.02.55.55		

IMPLANTATIONS RÉGIONALES

BORDEAUX	DÉPARTEMENTS RATTACHES 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 86 - 87
Thierry SEBAGH 10, quai de Paludate Hall B 33800 BORDEAUX Télécopieur : 05 57 87 46 66	Interlocuteurs : <u>BP, BTS et ITB :</u> Delphine PISANESCHI / Dominique REY <u>CPA :</u> Céline BRAMI <u>CCPro :</u> Yannick LALANNE Téléphone : 05 57 87 46 60 e-mail : bordeaux@cfpb.fr
LILLE	DÉPARTEMENTS RATTACHES 02 - 59 - 60 - 62 - 80
Renaud PASSERINI Immeuble Mercury 30 place Salvador Allende BP40487 59664 VILLENEUVE d'ASCQ Cedex Télécopieur : 03 20 14 97 69	Interlocuteurs : <u>BP et BTS :</u> Myriam BERLEMONT <u>CPA et CCPro :</u> Hugues DEQUIDT <u>ITB :</u> Véronique TIRLOY Téléphone : 03 20 14 97 62 e-mail : lille@cfpb.fr
LYON	DÉPARTEMENTS RATTACHES 01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 73 - 74
Ramuntcho FRANCISCO Christian RAVAT 36, rue Molière 69006 LYON Télécopieur : 04 72 74 10 02	Interlocutrices : <u>BP, CCPro et ITB :</u> Gisèle DIOMINE <u>BTS et CPA :</u> Claire BROTTE Téléphone : 04 78 52 68 31 e-mail : lyon@cfpb.fr



IMPLANTATIONS RÉGIONALES

MARSEILLE	DÉPARTEMENTS RATTACHES 2A - 2B - 04 - 05 - 11 - 13 - 30 - 34 - 48 - 66 83 - 84
Rémi DEFOURS C.F.P.B. Tour Méditerranée 65, avenue Jules - Cantini 13006 - MARSEILLE	Interlocutrices : BP et BTS : Raphaëlle BARTOUCHE Carine SEDNEFF CPA, CCPro et ITB : Loëticia GOUSSAY Téléphone : 04 91 42 42 97 e-mail : marseille@cfpb.fr
NANCY	DÉPARTEMENTS RATTACHES 08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 88
Nicolas LAMBERT Maison de la Finance 91, avenue de la Libération 54000 NANCY Télécopieur : 03 83 93 33 19	Interlocutrice : BP, BTS, CPA, CCPro et ITB : Stéphanie CHARRIERE Téléphone : 03 83 36 68 41 e-mail : nancy@cfpb.fr
NANTES	DEPARTEMENTS RATTACHES 44 - 49 - 53 - 72 - 85
Didier GREZE Christine HISSUNG Immeuble Horizon 12, rue Gaëtan Rondeau 44200 NANTES Télécopieur : 02 40 47 31 70	Interlocuteurs : BP et BTS Banque : Pascale MINIER Marion PUEL CPA et CCPro : Didier GREZE ITB : Pascale MINIER Téléphone : 02 40 48 79 00 e-mail : nantes@cfpb.fr
NICE	DÉPARTEMENTS RATTACHES 06 - Principauté de Monaco
Pierre DOTTA Immeuble Le Bel Air 21 - 23, Bd François Grosso 06000 NICE Télécopieur : 04 97 07 20 19	Interlocuteurs : BP et BTS Banque : Florence REYBAUD CPA CCPro et ITB : Pierre DOTTA Téléphone : 04 97 07 20 10 e-mail : nice@cfpb.fr
ORLEANS	DÉPARTEMENTS RATTACHES 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45
Pascal ALLIX 8, place Jean Monnet 45000 ORLEANS Télécopieur : 02 38 81 18 26	Interlocuteur : BP, BTS, CPA, CCPro et ITB : Pascal ALLIX e-mail : orleans@cfpb.fr Téléphone : 02 38 62 29 89
PARIS Ile de France	DÉPARTEMENTS RATTACHES 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
Eléa CANIPELLE Sylvie MENDES Immeuble le Carillon 5, esplanade Charles de Gaulle TSA 85000 92739 - Nanterre cedex Télécopieur : 01 41 02 55 55	Interlocutrices : BP Banque : Marie-Hélène ROUMIER Téléphone : 01 41 02 55 19 / e-mail : dsc-bp@cfpb.fr BTS, CPA et CCPro : Pascale DARTOIS Téléphone : 01 41 02 55 38 / e-mail : dsc-bts@cfpb.fr ITB : Elodie PICON Téléphone : 01 41 02 55 07



IMPLANTATIONS RÉGIONALES

RENNES	DÉPARTEMENTS RATTACHES 22 - 29 - 35 - 56
Didier GREZE Christine HISSUNG 103, avenue Henri-Fréville B.P. 70122 35201 RENNES Cedex 02 Télécopieur : 02 99 22 37 84	Interlocuteurs : <u>BP, BTS et ITB</u> : Carole LELIEVRE <u>CPA et CCPro</u> : Didier GREZE e-mail : rennes@cfpb.fr Téléphone: 02 99 22 37 80
ROUEN	DÉPARTEMENTS RATTACHES 14 - 27 - 50 - 61 - 76
Marc ALLARD Technoparc des Bocquets Immeuble Pascal B.P. 446 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX Télécopieur : 02 35 12 46 39	Interlocutrice : <u>BP, BTS, CPA, CCPro et ITB</u> : Aurélie MELLET Téléphone : 02 35 12 46 35 e-mail : rouen@cfpb.fr
STRASBOURG	DÉPARTEMENTS RATTACHES 21 - 25 - 39 - 58 - 67 - 68 - 70 - 71 - 89 - 90
Françoise MASSON Dominique SCHNEIDER 6, Grand' Rue 67000 STRASBOURG Télécopieur : 03 88 22 77 57	<u>BP, BTS, CPA, CCPro et ITB</u> : Interlocutrice Alsace : Françoise DUBOST-DEMONTE Téléphone : 03 88 22 77 51 e-mail : strasbourg@cfpb.fr
Maison Diocésaine 9 bis rue Voltaire 21000 DIJON	Interlocutrice Bourgogne- Franche Comté : Marie - Luce ROBIN Téléphone : 03 80 63 14 97
TOULOUSE	DÉPARTEMENTS RATTACHES 09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82
Lindo MENDES Nelly VIVES bâtiment Realparc - Labège Innopole Rue Magellan 31670 LABEGE Télécopieur : 05 62 26 98 25	Interlocutrices : <u>BP et BTS</u> : Aurélie NADAL <u>CPA, CCPro et ITB</u> : Claire TROUART Téléphone : 05 62 26 98 23 e-mail : toulouse@cfpb.fr

HOTLINE TECHNIQUE CFPB

Téléphone : 01 41 02 56 56
e-mail : assistance-utilisateurs@cfpb.fr

et aussi, présentés en détail dans nos prochains guides RF, **6 cursus d'expertise**

● FINANCE & MARCHÉS



> l'Institut des Techniques de Marchés (ITM)

- ... Un cycle de 15 mois organisé en deux années d'études...
- ... ayant vocation à accompagner la mobilité des professionnels des marchés et de la finance...
- ... concernant aussi d'autres publics (ALM, maîtrise d'ouvrage, informatique de marchés, audits, inspection, contrôle...) avec un objectif de spécialisation d'une partie de leurs fonctions...
- ... s'appuyant sur des intervenants professionnels en exercice, sur des cours se déroulant avec un accès en temps direct aux prix des marchés, sur des mises en situation en salle de marchés-école...

prochaine rentrée

1^{re} année - mars 2011

2^{ème} année - décembre 2010



> le Diplôme d'Expert en Administration de Fonds (DEAdF)

- ... Un cycle de 24 mois organisé en deux années d'études...
- ... permettant de maîtriser la technicité des instruments financiers sur toute la chaîne de l'asset management et de garantir ainsi la sécurité des opérations...
- ... s'appuyant sur une approche pragmatique et approfondie marchés/instruments en amont des spécificités comptables, administratives et réglementaires ainsi que sur des intervenants professionnels des métiers de marchés (front/middle/back-offices, auditeurs)...

prochaine rentrée

1^{re} année - octobre 2010

2^{ème} année - septembre 2010



6 cursus d'expertise (suite)

● STRATÉGIE PATRIMONIALE



> Le CESB Gestion de patrimoine

- ... Un cycle de 15 mois...
- ... s'adressant à des collaborateurs diplômés de l'enseignement supérieur (bac+2/3) ou de l'ITB et/ou possédant des connaissances de base sur l'ensemble des produits bancaires et/ou justifiant d'une sérieuse expérience en matière de gestion de comptes clients...
- ... permettant d'acquérir les connaissances et compétences juridiques, fiscales, financières et commerciales nécessaires à l'exercice à ce métier spécifique du conseil patrimonial...
- ... s'appuyant sur un référentiel métier défini par la profession...
- ... privilégiant la mise en pratique de cas d'application lors de séance de travaux dirigés en sous-groupe (qui permette d'approfondir la méthodologie, les différents modes de résolution d'une même situation ainsi que les connaissances économiques, juridiques et financières)...

prochaine rentrée

janvier 2011

● TOP MANAGEMENT



> Le CESB Management

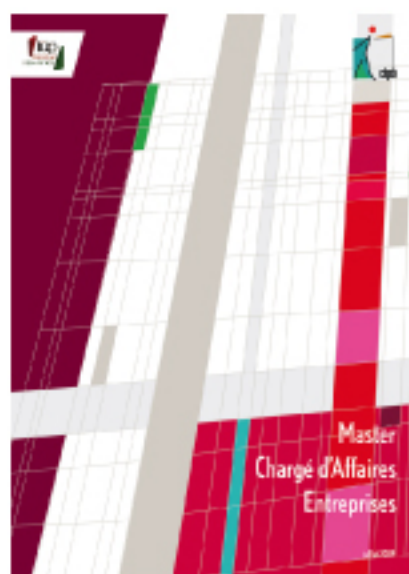
- ... Un cycle de 12 mois...
- ... s'adressant en priorité aux diplômés de l'enseignement supérieur et de l'Institut Technique de Banque ainsi qu'aux collaborateurs confirmés se dirigeant vers un poste à forte responsabilité...
- ... ayant vocation à accompagner les collaborateurs dans l'acquisition des compétences indispensables au manager d'aujourd'hui, quels que soient le marché et l'établissement dans lequel ils exercent leur fonction...
- ... s'appuyant sur un partenariat CFPB/HEC débouchant sur une double validation du cursus, sur des enseignements dispensés par des professionnels et des universitaires de renom et sur une politique très sélective...

prochaine rentrée

janvier 2011

Retrouvez l'ensemble de la formation sur www.cfpb.fr

● MARCHÉS ENTREPRISES/PME



> Le Master Chargé d'affaires entreprises

- ... Un cursus entièrement diffusé à distance, reposant sur 280 heures de e-learning échelonnées sur une année...
- ... s'adressant à des Conseillers clientèle de professionnels souhaitant évoluer vers un poste de Chargé d'affaires entreprises, à des Chargés d'affaires entreprises débutants, aux collaborateurs des directions "crédit aux entreprises" ou "engagements"...
- ... offrant la souplesse et les atouts RH d'un dispositif tout à distance avec, en contrepoint, la sécurité offerte par un accompagnement personnalisé tout au long du cursus...
- ... garantissant une parfaite adéquation avec le métier cible, car conçu sur la base d'un référentiel élaboré par la profession bancaire...

prochaine rentrée
janvier 2011

● MÉTIERS DE LA CONFORMITÉ



> Le CEPC Manager conformité

- ... Un cursus de 26 jours échelonnés sur 12 mois, compatible avec l'activité professionnelle...
- ... s'adressant à des collaborateurs de niveau II ou équivalent (post ITB), avec un statut cadre et/ou une expérience dans une fonction à responsabilités...
- ... s'appuyant sur l'élaboration préalable par la profession d'un référentiel répertoriant l'ensemble des composantes du métier...
- ... et reposant sur une approche pédagogique visant à rendre les participants « acteurs » de leur formation (quiz, exercices, études de cas, jeux de rôles, travaux en sous-groupes, retours d'expériences de professionnels...)...

prochaine rentrée
janvier 2011

ou sur www.banque-apprentissage.com pour les formations en alternance